



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 mars 2003
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2003

2-6 et 9 juin 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de zone**

**Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban,
en République arabe syrienne et dans le territoire
palestinien occupé**

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de zone relatif aux femmes et aux enfants palestiniens. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2004 à 2005, soit un prélèvement de 3 200 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 9 230 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2003/10.

** Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur l'Extranet de l'UNICEF en octobre 2003, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.



Données de base
(2001, sauf indication contraire)

	Territoire palestinien occupé	Palestiniens vivant en Jordanie	Palestiniens vivant au Liban	Palestiniens vivant en République arabe syrienne
Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	1,7	0,65	0,18	0,15
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	27	35 ^a	49 ^b	42 ^b
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave)	4 ^c	4 ^d	4 ^b	8 ^b
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	—	41 ^{d,e}	170 ^f	75 ^g
Taux d'inscription ou de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles)	93/94 ^b	93/94 ^{d,h}	96/97 ^b	98/98 ^b
Élèves terminant leur première année qui atteignent la cinquième année de scolarité (%)	99 ^b	98 ^{d,i}	86 ^b	94 ^b
Accès à de l'eau plus salubre (%)	94 ^b	94 ^{d,a}	70 ^b	78 ^b
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	..	<0,1 ^d	..	..
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	17 ^b	..	..	18 ^d
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	1 350	1 750 ^d	4 010 ^{d,j}	1 000 ^d
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	89 ^b	99	99	77 ^b
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	93 ^b	98	99	74 ^b

^a 1997.

^b 2000.

^c 2002

^d Données concernant la population du pays hôte et non pas uniquement la population palestinienne.

^e 1995-1996.

^f 1997-2000.

^g 1990-2002.

^h 1999.

ⁱ 1998.

^j D'après les données de l'UNRWA pour 1996, le PNB par habitant est de 880 dollars.

La situation des femmes et des enfants palestiniens

1. Environ 2,7 millions d'enfants palestiniens vivent dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. La plupart d'entre eux restent vulnérables face à la situation politique et économique instable qui règne dans la région, notamment le conflit qui perdure dans le territoire palestinien occupé. Il est important de noter que la plupart des chiffres concernant le territoire

palestinien occupé datent d'avant la deuxième Intifada, commencée en septembre 2000, et ne reflètent donc pas les incidences du conflit.

2. En Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, seule une partie des réfugiés palestiniens vit dans des camps officiels dirigés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et reçoit de ce fait une assistance directe. Chaque pays a une position différente en ce qui concerne le droit à la citoyenneté et le droit à un emploi. Une grande partie des réfugiés palestiniens continue de vivre dans la pauvreté.

3. Les 3,3 millions d'habitants du territoire palestinien occupé sont répartis entre la Cisjordanie (2,2 millions) et la bande de Gaza (1,1 million). Au total, 1,3 million d'entre eux sont enregistrés comme réfugiés. Le taux annuel d'accroissement de la population est élevé (3,6 %) et, par conséquent, 1,7 million de Palestiniens ont moins de 18 ans. L'économie s'est nettement détériorée depuis septembre 2000. Une des conséquences directes des bouclages et des couvre-feux a été la hausse du chômage, qui touchait 50 % des Palestiniens au milieu de 2002, ce qui signifie qu'environ 60 % de la population vit dans la pauvreté, soit plus du double du chiffre enregistré en 1998. Dans le même temps, l'Autorité palestinienne fait face à une crise budgétaire, qui entrave davantage les efforts qu'elle déploie pour maintenir l'accès aux services de base.

4. *Survie.* Des progrès considérables ont été réalisés dans les années 90 en matière de prestation de services aux enfants. Les taux de mortalité chez les enfants palestiniens de moins de 5 ans sont estimés à 49 pour 1 000 naissances vivantes au Liban, 42 en République arabe syrienne, 35 en Jordanie et 27 dans le territoire palestinien occupé. Les principales causes de décès chez les nourrissons sont l'insuffisance pondérale à la naissance, la naissance prématurée et les malformations congénitales. Les taux de mortalité maternelle, qui varient entre 170 et 41 pour 100 000 naissances vivantes parmi les Palestiniennes vivant au Liban et en Jordanie, respectivement, représentent environ 200 cas de mortalité maternelle par an pour l'ensemble de la population palestinienne. Les complications et les accidents qui surviennent lors des accouchements causent également la mort de nourrissons en République arabe syrienne, où le pourcentage de naissances qui ont lieu en présence d'agents sanitaires qualifiés est plus faible.

5. Depuis quelques années, les taux de couverture vaccinale sont supérieurs à 90 % parmi les enfants palestiniens vivant en Jordanie et au Liban. En République arabe syrienne, ce taux est inférieur à 80 % et, dans le territoire palestinien occupé, il serait tombé en deçà de 90 % au cours des deux dernières années, l'accès à de tels services étant devenu plus difficile.

6. Les taux de malnutrition restent faibles, mais l'état nutritionnel des enfants dans le territoire palestinien occupé s'est récemment détérioré. Une étude menée en 2002 a révélé une progression de l'anémie chez les enfants. Les taux de consommation de sel iodé sont élevés en Jordanie et au Liban, mais demeurent inférieurs à 40 % en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé, où un fort taux de prévalence du goitre (15 %) a été observé parmi les élèves du cycle primaire. Les taux d'allaitement exclusif au sein sont relativement faibles pour les nourrissons jusqu'à l'âge de trois mois : 29 % dans le territoire palestinien occupé, 22 % en République arabe syrienne et 10 % seulement au Liban.

7. Il n'existe pas de données représentatives concernant la prévalence du VIH/sida dans les quatre populations palestiniennes, et le nombre de cas enregistrés reste faible. Il est toutefois essentiel d'appeler l'attention sur cette maladie. Dans le territoire palestinien occupé, par exemple, 50 % seulement des femmes savent que le VIH est transmissible de la mère à l'enfant, 34 % savent comment prévenir le VIH/sida et 21 % savent où elles peuvent subir un test de dépistage pour le VIH.

8. *Développement.* Le taux net d'inscription dans l'enseignement primaire est supérieur à 90 % dans les quatre populations, et on n'observe aucun écart sensible entre les sexes ou entre les zones géographiques. Cela dit, plusieurs facteurs peuvent entraver le développement des filles, tels que la restriction de la mobilité pour des raisons culturelles et l'absence de zones de jeu sûres. Au Liban, 86 % des enfants palestiniens atteignent la cinquième année de scolarité, ce qui témoigne d'un taux d'abandon scolaire légèrement plus élevé que dans les trois autres populations.

9. Compte tenu du grand nombre de mariages consanguins parmi les réfugiés palestiniens vivant en République arabe syrienne, l'anémie à hématies falciformes représente un sérieux risque pour la santé. En 1997, la prévalence de cette maladie chez les enfants âgés de moins de 15 ans était de 26 %, d'où un nombre probablement assez élevé d'enfants handicapés. D'autres études détaillées sont cependant nécessaires.

10. *Protection.* Depuis le début de l'Intifada en septembre 2000, plus de 475 enfants, dont 394 Palestiniens, ont été tués. Plus de 8 000 enfants ont été blessés, et nombre d'entre eux souffrent d'incapacités permanentes. En 2001, 75 % des adultes palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé estimaient que leurs enfants souffraient de plus en plus de problèmes émotionnels. La violence physique et verbale en milieu scolaire serait courante dans le territoire palestinien occupé ainsi que dans les écoles palestiniennes au Liban et en République arabe syrienne. L'adolescence des filles est souvent compromise par les tâches ménagères et les mariages précoces. Quelque 13 % de l'ensemble des filles de 18 ans vivant dans le territoire palestinien occupé sont enceintes ou ont déjà un enfant.

11. *Participation.* Les jeunes ne sont pas encouragés par la tradition familiale à avoir leur propre point de vue et ils ont peu d'espaces sûrs et appropriés pour se réunir hors de l'école. En conséquence, ils ne peuvent guère utiliser leurs loisirs pour s'épanouir et améliorer leurs compétences. Lorsqu'un conflit éclate, ce qui peut entraîner un affaiblissement des structures d'appui habituelles, il devient encore plus important que les jeunes puissent participer à des activités constructives. De telles activités peuvent réduire le risque de voir des jeunes adopter un comportement risqué et s'exposer, par exemple, à la violence de la police ou des militaires.

Principaux résultats et enseignements tirés du précédent programme de coopération (2001-2003)

Principaux résultats

12. Le précédent programme de coopération a permis de recueillir des données sur l'incidence du conflit sur les enfants et a appelé l'attention de toutes les parties sur la nécessité de respecter les droits de l'enfant. Dans le territoire palestinien occupé, le conflit a eu des effets catastrophiques sur les enfants, tant socialement que

psychologiquement. Les interventions d'ordre psychosocial prévues par les divers projets se sont avérées très bénéfiques pour les enfants et ont aidé à atteindre les vastes objectifs des projets initiaux. L'UNICEF et une grande coalition de partenaires ont appuyé l'élaboration d'un code de conduite pour les interventions psychosociales. L'UNICEF a également appuyé la formation de conseillers d'orientation, d'agents sociaux et d'enseignants pour les jardins d'enfants et les écoles maternelles, ainsi que la constitution de groupes de soutien à l'intention des enfants. En 2001, un projet pilote de conseils par les pairs, visant spécifiquement les adolescents, a été mis en place dans 60 écoles grâce aux organisations non gouvernementales locales. À Djénine et dans les cinq districts de Gaza, des équipes d'aide psychosociale ont été constituées, et des activités récréatives hebdomadaires ont été organisées à l'intention de plus de 5 000 enfants dans les zones les plus exposées à la montée de la violence. En partenariat avec les ONG palestiniennes, une aide juridique a été offerte gracieusement aux enfants palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, et des vêtements et des produits d'hygiène personnelle ont été fournis aux enfants en question.

13. Malgré de nombreuses difficultés dues au bouclage militaire des villes, les taux de couverture vaccinale ont été maintenus à un niveau élevé grâce à un programme de vaccination de routine et à des campagnes de « nettoyage » d'îlots de polio dans des zones reculées et difficiles d'accès. Sur le plan national, 100 000 élèves en première année de scolarité ont reçu une dose de rappel de vaccin antipolio oral. Une campagne sous-nationale de lutte contre la polio a permis de vacciner 200 000 enfants de moins de 5 ans. L'UNICEF et l'UNRWA ont aidé le Ministère de la santé à mener des campagnes antipolio et des activités routinières de vaccination contre les autres maladies visées par le Programme élargi de vaccination (PEV). Toutes ces activités ont bénéficié à plus de 45 000 enfants, vivant principalement dans des quartiers isolés et inaccessibles de Ramallah, Hébron et Bethléem.

14. Le programme a appuyé des campagnes d'information et de sensibilisation en faveur de l'allaitement au sein, de la consommation de sel iodé et de la prévention de l'anémie ferriprive. Presque 3 000 enseignants s'occupant de jardins d'enfants ont reçu une formation consacrée au développement de l'enfant, et 230 jardins d'enfants et 60 écoles maternelles situés dans le territoire palestinien occupé ont reçu du mobilier, des jouets éducatifs et des jeux utilisables en classe et en plein-air. En Jordanie, le programme a appuyé la formation du personnel des centres de santé de l'UNRWA, la fourniture de matériel sanitaire essentiel et l'éducation de plus de 5 500 parents, dont plus d'un tiers de pères, pour les renseigner sur les soins à donner aux jeunes enfants.

15. En République arabe syrienne, le programme a permis d'améliorer les conditions de vie en général. Des volontaires vivant dans les camps ont mené des enquêtes sur la santé et la famille, et une formation a été dispensée en matière de planification, d'alphabétisation et de réadaptation des handicapés dans leur cadre de vie normal. Les réseaux d'assainissement et de distribution de l'eau dans les camps ont également été améliorés.

16. En Jordanie, le programme d'habilitation communautaire a aidé trois collectivités palestiniennes dans les gouvernorats d'Amman et Aqaba, où vivent environ 40 000 personnes, à établir des systèmes de développement local durable, lesquels ont permis de mettre sur pied des projets d'éducation des jeunes par les

jeunes, de renforcement du rôle des parents, d'éducation sanitaire et de réadaptation des handicapés dans leur cadre de vie normal.

17. À Hébron, le programme a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à développer le téléenseignement à l'échelon local. En 2001-2002, le programme a bénéficié à 12 000 enfants dont la scolarité avait été interrompue par les bouclages et les couvre-feux et les a aidés à maintenir leur niveau d'instruction. L'expérience menée à Hébron a été reproduite dans 67 écoles situées dans 12 districts, ce qui a permis à 14 000 enfants de poursuivre leur éducation à domicile et à environ 25 000 élèves du cycle primaire, répartis dans 124 universités d'été, de rattraper les cours qu'ils avaient manqués en 2002 et 2003. Le programme a également appuyé des campagnes qui ont été lancées pour que tous les enfants puissent retourner à l'école au début de l'année scolaire et y rester tout au long de l'année.

18. Grâce au programme, des colonies de vacances ont été organisées pour que des enfants puissent s'y épanouir en toute sérénité, et une aide financière et matérielle a été fournie à 75 camps où 13 500 adolescents s'étaient inscrits. Les animateurs des camps d'été ont reçu une formation où l'accent était particulièrement mis sur la participation active, la liberté d'expression, l'assistance psychosociale et l'épanouissement des enfants. L'UNICEF a contribué à la supervision des activités dans ces camps.

Enseignements tirés

19. Le programme de coopération 2001-2003 a mis en lumière de nombreuses similarités entre les programmes destinés aux femmes et aux enfants palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Une plus grande convergence des interventions accroîtra l'efficacité du programme.

20. L'adaptabilité a joué un rôle essentiel dans le maintien de programmes efficaces. Les restrictions imposées à la mobilité et les préoccupations liées à la sécurité des effectifs ont limité les possibilités de mise en oeuvre du programme, tant pour l'UNICEF que pour ses partenaires. Les responsables du programme ont traité du problème posé par la nécessité de trouver un équilibre approprié entre les interventions d'urgence à court terme et les objectifs de développement à long terme.

21. L'absence de données précises est devenue plus apparente pendant la période 2001-2003. Il est possible d'améliorer la qualité et la rapidité des mécanismes de collecte de données existants que la communauté internationale, l'Autorité palestinienne et les Gouvernements jordanien, libanais et syrien utilisent pour rendre compte de la situation des enfants palestiniens. Le Bureau central palestinien de statistiques peut jouer un rôle important dans ces efforts car il s'occupe des quatre zones.

22. L'initiative de téléenseignement lancée à Hébron s'est avérée efficace, notamment parce que les éducateurs locaux ont eu la possibilité de travailler de manière autonome et de ne recourir à une assistance technique ou financière extérieure que lorsqu'ils en avaient besoin. L'autonomie et la décentralisation des efforts, associées à une grande participation des collectivités, ont donné d'excellents résultats, non seulement en tant que formule viable en cas de conflit et de violence

politiques, mais également en tant que stratégie de prestation de services à long terme en temps normal. En Jordanie, la mobilisation des autorités locales dans le cadre de diverses interventions a également démontré le succès de l'habilitation des collectivités, qui devrait être élargie dans l'avenir en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes.

23. Les projets dans le cadre desquels les adolescents remplissent les fonctions de « prestataires de services », tels que l'éducation par les pairs et les services de conseils psychosociaux, ont été des réussites. En « apprenant sur le tas », les adolescents peuvent apporter une contribution positive, non seulement à leurs pairs mais à la collectivité en général. Lorsque les adolescents ont la possibilité d'apprendre et d'analyser, ou d'être créatifs, autonomes et responsables, leur action peut avoir une énorme incidence. Cela dit, pour créer un environnement favorable à la participation des adolescents au processus de prise de décisions, les responsables, les collectivités et les parents doivent être informés des incidences positives et des modalités de la participation des adolescents.

Le programme de coopération, 2004-2005

Tableau budgétaire succinct^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes	880	2 250	3 130
Soins à donner au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement	1 020	3 120	4 140
Promotion de l'acquisition des connaissances dans un environnement favorable à l'enfant	440	2 300	2 740
Développement et participation des adolescents	240	1 460	1 700
Dépenses intersectorielles	620	100	720
Total	3 200	9 230	12 430

^a Non comprises les ressources qui pourraient être reçues à la faveur d'appels d'urgence, lesquelles, dans le cas du territoire palestinien occupé, se sont élevées à environ 2,5 millions de dollars en 2002. L'UNICEF a lancé un appel pour un montant de 16,2 millions de dollars afin de financer sa part du Plan d'action humanitaire des Nations Unies pour 2003 en faveur du territoire palestinien occupé.

Processus préparatoire

24. Vu l'instabilité persistante dans le territoire palestinien occupé comme dans l'ensemble de la région, l'UNICEF est convenu avec ses partenaires qu'il serait préférable de formuler un programme de coopération de deux ans au lieu du programme quinquennal habituel. Dans le territoire palestinien occupé, l'Autorité palestinienne a réussi, avec l'aide du Ministère de la planification et de la coopération internationale, à élaborer de manière très dynamique le programme pour 2004-2005, témoin de son vif intérêt pour la cause des femmes et des enfants, et de sa conviction profonde qu'elle devait avoir la maîtrise du programme. Ce processus

avait un caractère participatif et était fondé sur les enseignements tirés du programme pour 2001-2003, mis en lumière par les examens annuels. Les réunions de travail techniques qui devaient contribuer à l'établissement du document de stratégie ont porté sur les quatre domaines du programme et rassemblé des ministères responsables, des ONG, des médias et d'autres institutions des Nations Unies. Deux réunions de travail, l'une à Ramallah et l'autre à Gaza, se sont tenues avec la participation d'adolescents afin de déterminer les problèmes qu'ils perçoivent et ce qu'ils attendent du programme. Une réunion de stratégie tenue en même temps à Ramallah et Gaza grâce à une liaison vidéo a réuni plus d'une centaine de participants et formulé des recommandations utiles. Des processus participatifs du même genre s'appuyant sur les examens annuels ont eu lieu en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne avec la participation d'un certain nombre de partenaires, l'UNRWA jouant un rôle clef.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

25. L'objectif général du programme de coopération sera la réalisation des droits des femmes et des enfants palestiniens, y compris leurs droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

26. Le programme de zone, destiné aux femmes et aux enfants palestiniens vulnérables en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé, s'inscrit dans le cadre des stratégies communes et est géré grâce à une coordination étroite entre les partenaires dans les quatre sites. Le cadre stratégique commun est fondé sur des similarités entre la situation des populations palestiniennes dans ces divers sites ainsi que sur les résultats obtenus lors d'exercices de coopération passés de l'UNICEF. Les conditions locales particulières détermineront en dernière analyse la forme que revêtira cette coopération sur place.

27. Les principaux résultats attendus de ce programme de coopération seront les suivants :

- a) L'établissement d'un ensemble d'indicateurs de base pour recenser et analyser l'impact des violations des droits des femmes et des enfants;
- b) La mise en place d'environnements favorables à l'enfant dans les zones défavorisées;
- c) Des taux accrus et soutenus de couverture vaccinale dépassant 90 % pour les six maladies ciblées par le Programme élargi d'immunisation;
- d) La disponibilité universelle de sel iodé;
- e) L'adoption de politiques nationales d'établissement de normes régissant l'ouverture d'écoles maternelles agréées;
- f) L'accès accru à des soins de qualité pour le jeune enfant;
- g) L'accès à un enseignement de soutien pour tous les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire;
- h) L'introduction dans le programme d'éducation pour les niveaux 4 à 6 et 10 et 11, y compris les écoles professionnelles, de cours inculquant des compétences pratiques;

- i) L'adoption de politiques officielles en faveur des adolescents;
- j) L'amélioration des attitudes et du comportement vis-à-vis des adolescents;
- k) L'amélioration des possibilités de participation offertes aux adolescents.

28. Le programme de coopération est conçu dans l'optique de tout le cycle de la vie et donnera la priorité à des interventions critiques durant les trois grands stades de développement de l'enfance : la petite enfance, la moyenne enfance et l'adolescence. On utilisera, et on s'efforcera de renforcer, une approche de la programmation fondée sur les droits, ce qui contribuera à l'obtention de résultats durables pour les enfants. La Convention sur les droits de l'enfant guidera la programmation intersectorielle centrée sur l'enfant dans les quatre programmes. Les activités de mobilisation, fondées sur cette convention et sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur le droit humanitaire international et sur la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre seront la pierre angulaire de l'appui au programme et des programmes d'action.

29. Les mécanismes de suivi seront renforcés, et l'on mettra spécialement l'accent sur les causes profondes de la crise actuelle et les données qui en soulignent les répercussions sur les droits de l'enfant et des femmes.

30. La préparation aux interventions rapides en cas d'urgence est un des aspects du programme qui est par ailleurs axé sur une perspective du développement à long terme. Les plans communs annuels d'action humanitaire des Nations Unies assureront la complémentarité et la coordination avec les institutions des Nations Unies partenaires lors des interventions d'urgence.

31. En s'inspirant des enseignements tirés du programme précédent, on recourra chaque fois que possible à des approches novatrices propres à renforcer les capacités locales, y compris lors des interventions d'urgence. Cette approche permettra de maximiser l'impact, la maîtrise et la durabilité du programme. Ce dernier donnera la priorité à des interventions ayant un large impact. On repèrera, grâce à des évaluations et des études rapides, les zones et les groupes mal desservis et particulièrement vulnérables qui seront donc ciblés. Les adolescents seront considérés en tant que futurs prestataires de service, participants et acteurs dans le développement de la communauté, la planification des programmes, leur mise en oeuvre et leur suivi.

Liens avec les priorités nationales et avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

32. Dans le territoire palestinien occupé, le programme est articulé autour des objectifs et stratégies formulés dans les plans nationaux existants tels que le plan quinquennal de développement de l'éducation et le plan national stratégique de santé, et suit l'orientation définie dans le dernier plan d'action national en faveur des enfants palestiniens. Le programme a également tenu compte des ajustements apportés à ces plans du fait de la crise actuelle. Pour donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, l'Autorité palestinienne élaborera et exécutera un nouveau plan national d'action étalé sur sept ans. La promulgation d'une loi palestinienne sur les droits de l'enfant et la formulation d'une politique nationale pour les adolescents serviront aussi de guide pour

l'exécution du programme. Ce dernier traduit la volonté de l'Autorité palestinienne de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement et les objectifs d'*Un monde digne des enfants*.

33. En l'absence de bilan commun de pays ou de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le territoire palestinien occupé, le Comité local de coordination de l'aide, présidé par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies et les plans d'action humanitaires des Nations Unies veilleront à la coordination et la cohérence des produits, des stratégies et des actions avec ceux des autres institutions des Nations Unies. Au Liban, les réfugiés palestiniens ne sont pas inclus dans les plans-cadres. En Jordanie et en République arabe syrienne, les éléments de programme en faveur des femmes et des enfants palestiniens correspondent aux priorités énoncées dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans ces quatre sites, les interventions de l'UNICEF sont aussi étroitement liées aux priorités établies par l'UNRWA et coordonnées avec elles.

Liens avec les priorités internationales

34. Le programme proposé contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire consistant à protéger les personnes vulnérables, à réduire la mortalité juvénile, à améliorer la santé maternelle, à éliminer la pauvreté extrême et la faim, à assurer l'éducation primaire pour tous, à promouvoir l'égalité entre les sexes et la responsabilisation des femmes et à combattre le VIH/sida. Il tient également compte des priorités énoncées dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, en mettant particulièrement l'accent sur la vaccination et en se souciant de mieux protéger les enfants de la violence. Le développement intégré du jeune enfant sera favorisé par l'amélioration des services et un changement d'attitude des dispensateurs de soins. En ce qui concerne l'éducation des filles, on aura recours à l'enseignement de soutien, à des cours visant à développer les compétences pratiques et à des campagnes encourageant le retour à l'école. La lutte contre le VIH/sida est une priorité et on s'efforcera surtout de sensibiliser les adolescents. Les interventions d'urgence prévues par le programme répondront aux principaux engagements collectifs de l'UNICEF dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation et de la protection des enfants (y compris l'appui psychosocial). Le programme contribuera également à la réalisation des quatre grands objectifs d'*Un monde digne des enfants*, à savoir la protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, la promotion d'une vie saine, une éducation de qualité et la lutte contre le VIH/sida.

Éléments de programme

Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes

35. Les trois projets que comporte ce programme intersectoriel cherchent à remédier à l'insuffisance du système de suivi et des connaissances de base s'agissant des questions liées aux droits des enfants, aux violations de ces droits et aux problèmes que posent la recherche d'une sensibilisation efficace, l'élaboration des politiques et l'exécution du programme. Le programme contribuera à atteindre les résultats ci-après : a) une meilleure base de connaissances concernant les enfants

et son utilisation maximale pour les activités de sensibilisation, les plans nationaux et les interventions dans le cadre du programme; b) la volonté accrue et la capacité renforcée des partenaires, y compris de la société civile, de recenser les violations du droit de l'enfant à être protégé, d'y porter remède et de suivre l'évolution de la situation; et c) une meilleure élaboration des politiques nationales conformément à la Convention des droits de l'enfant et des activités plus soutenues de sensibilisation pour en favoriser l'application au niveau national comme au niveau des communautés.

36. Dans le territoire palestinien occupé, le projet concernant les activités de planification, de suivi et d'évaluation sera l'occasion d'améliorer la diffusion de la législation relative aux droits des enfants palestiniens, inspirée de la Convention relative aux droits de l'enfant, et de veiller à son respect et son application. Un ensemble d'indicateurs de base sera développé afin de documenter et d'analyser l'impact que peuvent avoir les violations de ces droits et on encouragera le développement d'un système de suivi national à partir d'un ensemble de données plus complet, notamment de données ventilées selon le sexe et la région géographique. À cet égard, l'UNICEF fournira notamment une assistance technique et mènera des activités de formation et de renforcement des capacités. Lancée dans quatre villes du territoire palestinien occupé, l'initiative des villes « favorables aux enfants », aidera les communautés urbaines défavorisées à instaurer des environnements propices au développement des enfants et à leur participation à la société. Après la phase de planification, qui consistera en une évaluation des besoins à l'échelon local, il sera possible d'améliorer les services et structures en faveur des enfants. En Jordanie et au Liban, on soutiendra la mise en place d'un système de collecte de données ventilées selon le sexe et la région géographique pour contrôler le respect des droits des enfants palestiniens. En République arabe syrienne, on appuiera également la mise en place et la gestion du service « ChildInfo », en faisant fond sur les capacités des universités locales en matière de recherche. Par ailleurs, le Ministère syrien de la santé conduira des enquêtes sur les familles et la santé à l'échelon local afin de faciliter la planification des « camps de la santé ».

37. Dans le territoire palestinien occupé, le projet concernant la protection des enfants permettra d'améliorer les connaissances des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales et des dispensateurs de soins et de renforcer leurs capacités à faire respecter les droits des enfants touchés par les conflits armés, notamment les détenus mineurs. L'offre d'un soutien psychosocial aux enfants constituera une composante essentielle de ce projet, qui permettra également de renforcer les capacités d'évaluation, d'analyse et de réaction face aux autres violations spécifiques des droits des enfants, notamment en ce qui concerne la violence dans la famille et les autres formes de violence, les enfants au travail et les enfants particulièrement vulnérables. À cet égard, l'UNICEF mènera des activités de soutien technique et de formation à l'intention des enseignants, des parents et des décideurs. En Jordanie, des approches communautaires seront adoptées pour améliorer l'accès aux services de détection des maltraitances et aiguiller par la suite les victimes vers les services de soutien et de réhabilitation idoines. Au Liban, un des objectifs premiers du projet sera d'améliorer et d'élargir l'accès des enfants les plus vulnérables, par exemple les enfants maltraités, les enfants au travail, les enfants handicapés et les jeunes délinquants, aux services et aux informations.

38. Dans le territoire palestinien occupé, le projet concernant la défense des droits des femmes et des enfants doit permettre de mieux faire comprendre la situation des

enfants et des femmes palestiniens, de promouvoir l'adoption de législations « favorables aux enfants » et la mobilisation de ressources et d'encourager l'adhésion de toutes les parties aux conventions internationales pertinentes. Dans le cadre de la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants, l'UNICEF soutiendra le développement et l'application d'un programme d'action national étalé sur sept ans, notamment en fournissant une assistance technique et financière, en renforçant les capacités des médias et des institutions de défense des droits de l'enfant, en menant des activités de coordination, en soutenant les programmes médiatiques à l'intention ou à l'initiative des enfants qui existent déjà et en proposant une formation aux principaux responsables pour qu'ils soient à même de promouvoir les droits des enfants auprès des médias. Au Liban, les activités de plaidoyer mettront l'accent sur l'autonomie des femmes palestiniennes, du point de vue social et économique.

Soins à donner au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement

39. Ce programme, constitué de deux projets, est destiné aux enfants âgés de 0 à 6 ans (période périnatale incluse) et a pour objet de préserver et d'améliorer les services de santé de base, mais aussi d'assurer aux enfants une croissance et un développement adéquats. Ce programme contribuera à : a) ramener les taux de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle à leur niveau de 2000 dans le territoire palestinien occupé; obtenir que ces mêmes taux diminuent de 5 % par rapport à 2000 parmi les enfants et les femmes palestiniens vivant en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne; b) maintenir l'élimination de la polio et du tétanos néonatal au niveau national; c) accroître de 50 % le taux d'allaitement naturel exclusif des enfants âgés de 0 à 6 mois par rapport à 2000; d) éliminer les troubles liés à la carence en iode; e) réduire de 50 % le taux de prévalence de l'anémie parmi les enfants âgés de moins de 5 ans, tel qu'il a été évalué dans le cadre de l'enquête nutritionnelle entreprise au niveau national en 2002; et f) modifier le comportement des prestataires de services afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques en matière de soins aux enfants.

40. Dans le territoire palestinien occupé, le projet axé sur les services et les politiques de santé maternelle et infantile permettra de maintenir dans l'ensemble des districts le taux de couverture vaccinale de plus de 90 % pour ce qui est des six maladies prises en compte dans le cadre du Programme élargi de vaccination, d'accroître l'accès aux services qui assurent une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, en particulier dans les zones mal desservies, et de garantir l'approvisionnement en farine enrichie en fer et en sel iodé. L'épanouissement psychosocial sera pris en compte dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. L'appui fourni portera sur les campagnes de vaccination complémentaire, le contrôle de la couverture vaccinale au niveau national, l'élaboration de politiques de promotion de l'allaitement naturel exclusif, l'enrichissement de la farine et l'iodation du sel, ainsi que les recherches consacrées à l'état nutritionnel des enfants et des mères dans le territoire palestinien occupé. Les centres de santé maternelle et infantile, ou les antennes sanitaires dans les villages mal desservis, seront améliorés grâce à l'apport de matériel de base et à la formation du personnel. Le rôle des agents sanitaires locaux sera renforcé et la couverture géographique des services accrue. Les résultats de l'enquête

nutritionnelle de 2002 permettront de déterminer dans quelles zones géographiques il convient d'intervenir en priorité pour améliorer l'état nutritionnel de la population et réduire le nombre des cas d'anémie. La contribution de l'UNICEF inclura des campagnes de sensibilisation, des stages de formation à l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'appui logistique, l'approvisionnement en fournitures et en matériel, ainsi qu'un appui financier. En Jordanie et au Liban, le Fonds continuera d'appuyer les efforts consentis par l'UNRWA pour améliorer la qualité des services de santé à destination des enfants palestiniens, notamment l'accès aux services qui proposent une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. En République arabe syrienne, le Fonds continuera d'apporter son appui au projet de lutte contre la drépanocytose, mis en oeuvre dans six camps palestiniens.

41. Dans le territoire palestinien occupé, le projet axé sur les soins à donner au jeune enfant pour son développement accroîtra l'accès des jeunes enfants à des services de qualité. Le projet appuiera l'élaboration et l'application d'une politique nationale d'établissement de normes régissant l'ouverture d'écoles maternelles agréées. Les compétences des enseignants de maternelle et du personnel des crèches seront améliorées grâce à un programme de formation qui inclura une dimension psychosociale. Certaines écoles maternelles et crèches situées dans des zones mal desservies seront modernisées. On enseignera aux parents et aux dispensateurs de soins aux enfants de meilleures pratiques dans le domaine des soins apportés aux enfants. Dans les trois zones de Jordanie concernées par le projet, l'accès aux services de développement intégré du jeune enfant sera facilité et le nombre de dispensateurs de soins maîtrisant au moins 75 % des principes essentiels du développement intégré du jeune enfant sera accru. Au Liban, le projet appuiera les services préscolaires palestiniens existants et s'efforcera d'infléchir de façon positive le comportement des parents. En République arabe syrienne, l'initiative « Pour un camp salubre » cherchera, d'une part, à faire adopter de meilleures pratiques par les parents et à améliorer les services fournis dans les crèches, ainsi que l'accès à des terrains de jeux sûrs. Toutes les interventions axées sur l'amélioration des aptitudes parentales incluront des activités de prévention des mauvais traitements et d'autres formes de violence à l'encontre des enfants.

Promotion de l'acquisition des connaissances dans un environnement favorable à l'enfant

42. Ce programme, qui se décompose en deux projets, est destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans et vise à faciliter l'accès à l'enseignement primaire et à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé. Dans le territoire palestinien occupé, où bouclages et couvre-feux ont une incidence négative sur la scolarisation des enfants, le programme contribuera à : a) faire passer à 98 % le taux de scolarisation net pour les six premières années d'enseignement d'ici à la fin de 2005, l'accent étant mis sur la parité des sexes, une couverture géographique équitable, et les enfants qui ont des besoins spécifiques; b) faire passer de 35 % à 50 % au moins, d'ici à la fin de 2005, la proportion d'enfants obtenant des résultats supérieurs à une note de 80 sur 100 en instruction élémentaire en quatrième année du primaire; c) accroître de 50 % par rapport à 2003 (résultats de l'enquête sur la jeunesse) la proportion d'enfants en quatrième année de primaire possédant des compétences pratiques.

43. Dans le territoire palestinien occupé, le projet « Éducation pour tous » contribuera à favoriser, le cas échéant, l'accès des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire à un enseignement de soutien. Une étude sera réalisée afin

d'évaluer les activités entreprises ainsi que les connaissances acquises par les élèves. L'UNICEF apportera son appui à la conception et à la production de tableaux et de manuels d'autoformation destinés aux enseignants et aux parents, à la formation d'enseignants, et fournira le matériel nécessaire aux activités organisées après l'école et aux activités de soutien pendant les vacances d'été. Grâce à des campagnes encourageant le retour à l'école, le projet fera en sorte que tous les enfants en âge d'être scolarisés dans le cycle primaire reprennent l'école au début de l'année scolaire et la terminent. L'UNICEF procurera à certains établissements et à certains étudiants des fournitures essentielles et apportera son appui à des campagnes de sensibilisation axées sur l'importance de l'éducation, qui présenteront les écoles comme des refuges. Au Liban, les efforts porteront sur l'enseignement de soutien dans les écoles de l'Office, à destination des enfants dont les résultats sont inférieurs à la norme.

44. Dans le territoire palestinien occupé, le projet « Éducation pour la vie » sera axé sur la qualité de l'éducation et sur la violence dans les écoles, sur les moyens de rendre les écoles mieux adaptées à l'apprentissage, en particulier pour les filles. L'enseignement des compétences pratiques de base, comportant une dimension psychosociale et une formation au règlement des conflits, sera intégré au programme scolaire national pour les quatrième, cinquième et sixième années d'enseignement, aussi ces compétences seront-elles acquises à la fin du cycle primaire. L'UNICEF apportera son appui à la formation de 2 500 enseignants et fournira du matériel éducatif. Le projet assurera en outre la promotion d'un environnement scolaire adapté aux enfants : à cette fin, il réalisera une enquête nationale en 2003. Le Fonds encouragera ensuite la constitution d'un partenariat le plus large possible, qui assurera la mise en oeuvre de cette initiative à l'échelle nationale. Les autres produits de l'UNICEF incluront la formation de formateurs et d'enseignants; une contribution à l'instauration d'un environnement favorable à l'enfant dans 30 écoles supplémentaires chaque année, en premier lieu dans les zones exposées; l'appui à des campagnes de sensibilisation. En République arabe syrienne, la promotion d'un environnement scolaire favorable concernera l'ensemble des enfants palestiniens et les écoles gérées par l'UNRWA, dans lesquelles la diminution du taux d'abandon de la scolarité constitue un objectif important.

Développement et participation des adolescents

45. Grâce à deux projets qui s'adressent aux enfants âgés de 12 à 18 ans, le programme vise à remédier au manque de compétences pratiques des adolescents et à leur donner davantage d'occasions de participer au développement communautaire, de peser sur les décisions et de proposer des services. Le programme contribuera à accroître la participation des adolescents à la vie de la communauté et encouragera une modification des comportements au profit de styles de vie plus sains, tant sur le plan psychosocial que sur le plan physique, et mettra l'accent sur la promotion du VIH/sida.

46. Dans le territoire palestinien occupé, le projet « Une société adaptée aux adolescents » stimulera les adolescents grâce à des activités de sensibilisation et encouragera l'application de la politique nationale qui leur est destinée. Sur la base de l'enquête sur la jeunesse réalisée au niveau national en 2003, le projet identifiera les nouveaux besoins en matière de politiques et de sensibilisation, et les domaines suivants seront explorés : appui psychosocial, violence dans la famille et autres

formes de violence, protection juridique, VIH/sida, mariages d'adolescents et autres questions intéressant les adolescentes. Afin d'encourager les adultes à améliorer leur attitude et leur comportement vis-à-vis des adolescents, on aura recours à la télévision et à d'autres médias pour faire mieux comprendre les droits et les besoins des jeunes aux parents, aux enseignants et aux décideurs. Les adolescents se verront offrir la possibilité d'influer sur les décisions, de proposer des services dans le cadre du développement communautaire, et de planifier et mettre en oeuvre des projets à petite échelle. L'UNICEF appuiera les conseils municipaux et les parlements d'enfants, les clubs de jeunes et les lieux de rencontre similaires, grâce à l'octroi de fournitures et d'une assistance technique, et il facilitera la coordination de telles activités et le renforcement des capacités à cet effet. Au Liban, le projet aura des objectifs similaires et encouragera la participation active des adolescents à la vie des camps.

47. Le projet « Préparation à la vie active » sera proposé à l'échelle nationale au niveau de la dixième et de la onzième année d'enseignement, ainsi que dans les établissements d'enseignement professionnel, de sorte que tous les élèves du secondaire auront acquis des compétences pratiques de base, et maîtriseront des notions essentielles en matière de santé psychosociale, de règlement des conflits et de protection contre la violence. L'appui apporté par l'UNICEF inclura la formation de concepteurs de programme, de formateurs et de 1 500 enseignants, ainsi que la fourniture de manuels et de guides destinés aux enseignants. L'enseignement de compétences pratiques sera également introduit dans les camps d'été et les clubs de jeunes. L'UNICEF appuiera la formation de volontaires et de moniteurs pour les camps de vacances, ainsi que l'organisation de 60 camps de deux semaines chaque été, dont bénéficieront 10 000 adolescents. En Jordanie, en collaboration avec les écoles et les foyers récréatifs de l'UNRWA dans certaines zones, le projet visera à accroître le pourcentage d'adolescents disposant de connaissances dans un minimum de 10 domaines de la vie pratique, indispensables pour une bonne hygiène de vie. Au Liban, le projet sera axé sur le développement des compétences monnayables des adolescents dans les camps de réfugiés. En République arabe syrienne, la priorité ira, entre autres, à la prévention du VIH/sida.

Dépenses intersectorielles

48. Les dépenses intersectorielles financeront presque exclusivement les traitements et salaires du personnel, et notamment deux postes d'administrateur de projet. Ces fonds permettront aussi de couvrir la rémunération de divers consultants et membres du personnel temporaires, ce qui autorisera la flexibilité requise pour faire face à une situation instable. Il se peut que d'autres membres du personnel soient recrutés, au moyen des contributions des donateurs au Plan d'action humanitaire commun et d'autres sources de revenus propres aux situations d'urgence.

Principaux partenariats

49. Dans le territoire palestinien occupé, le programme sera mis en oeuvre grâce à une coopération entre le Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne et l'UNICEF. Les ministères responsables seront les principaux partenaires des projets de planification et de mise en oeuvre.

L'UNICEF continuera de travailler avec les organisations locales, ainsi que les organisations non gouvernementales palestiniennes et internationales.

50. En Jordanie, le programme sera mis en oeuvre en partenariat avec le Département des affaires palestiniennes et les Ministères de la santé et de l'éducation, ainsi que les communautés responsables de la mise en oeuvre de ses diverses composantes. Au Liban, l'Union générale des femmes palestiniennes, la Société du Croissant-Rouge palestinienne et les comités populaires dans les camps coopéreront. En République arabe syrienne, l'Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine demeurera le principal partenaire, par l'entremise duquel d'autres partenaires, notamment les organisations non gouvernementales palestiniennes, mettront en oeuvre les activités prévues.

51. Dans l'ensemble de la zone, l'UNRWA demeurera le principal partenaire de l'UNICEF au sein du système des Nations Unies. Mais des liens solides l'unissent au Programme des Nations Unies pour le développement, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, à la Banque mondiale et à l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi, évaluation et gestion du programme

52. Des objectifs et des indicateurs ont été formulés pour les quatre populations intéressées par le programme et serviront de base aux plans de suivi et d'évaluations intégrés. Ces derniers établiront quelles recherches, études, enquêtes et évaluations il conviendra d'entreprendre dans le cadre du programme. En outre, les systèmes de suivi nationaux, qui intégreront ces indicateurs, seront renforcés.

53. Des plans d'opérations biennaux et des plans d'action annuels concernant la mise en oeuvre des projets seront élaborés par l'UNICEF et ses partenaires dans les quatre sites considérés, qui pourront être révisés à la lumière de modifications éventuelles intéressant le financement ou les besoins prioritaires. Les plans d'action concernant la mise en oeuvre des projets seront conçus en collaboration avec les ministères et les partenaires compétents sur la base des objectifs du programme de coopération et des recommandations des examens annuels. Du fait que le présent programme est biennal, le premier examen annuel, prévu pour la fin de 2004, servira d'examen à mi-parcours et apportera une contribution essentielle à l'élaboration du prochain programme de coopération.

54. La poursuite de la crise dans le territoire palestinien occupé exige que l'UNICEF renforce sa capacité de gestion du volume accru des activités. Au bureau de Jérusalem, de nouveaux postes d'administrateur international seront créés aux fins de la gestion et de la coordination du programme, des opérations et de la communication, ainsi que des postes de niveau intermédiaire supplémentaires dans les domaines de la programmation et des opérations. Aucun changement n'est envisagé dans les structures de gestion des programmes palestiniens gérés par les bureaux de pays en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, si ce n'est la création d'un poste d'administrateur national supplémentaire dans ce dernier bureau.